



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°40/2024
du Conseil communautaire
Séance du 4 mars 2024

Date d'envoi de la convocation = 27 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 56

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Christian BAUME, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jaques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FONDTHURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Emily MIR, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Munir MUSA, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Sébastien BAYART à Pascal PEYRIERE, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Maxime COUSTON à Christine MUCCIO, Ghislaine DE VERDUZAN à Emily MIR, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Abde Ilah MEZROUB à Gilles BEAUDET, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Marie-Chantal PIONNER à Alexandre PISSAS, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Laurent NADAL, Mickael VADON à Claire LAPEYRONIE,

Absents/Excusés : Didier BONNEAUD, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Subvention aux associations porteuses de projets œnotouristiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant que le développement économique et les actions en faveur du tourisme font parties des compétences de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que le budget 2024 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des organisateurs d'évènements œnotouristiques,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Attractivité économique du 20 février 2024,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** les subventions conformément à la liste ci-après,
 - **La Compagnie de la Côte du Rhône Gardoise** pour **des actions de promotions avec l'Espace Rabelais** tout au long de l'année pour une subvention de **500 €**
 - **Cave des vigneronns de Tavel-Lirac** pour **Le Festival Harmonie et Terroir** le samedi 8 juin 2024 pour une subvention de **500 €**
 - **Syndicat viticole de l'Appellation Tavel** pour **Couleur Tavel le** samedi 20 juillet 2024 pour une subvention de **1 000 €**
 - **Syndicat des vigneronns de Saint-Gervais** pour **le 50^{ème} anniversaire de l'appellation et l'inauguration des sentiers d'interprétation autour du terroir viticole** le samedi 10 août 2024 pour une subvention de **500 €**
 - **Syndicat des vigneronns de Chusclan** pour **Les Vendanges de l'histoire** les samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024 pour une subvention de **1 000 €**
 - **Côte du Rhône rive droite** pour **la Balade du primeur** le jeudi 21 novembre 2024 pour une subvention de **1 500 €**
- **D'autoriser** le président à prélever cette subvention sur le budget 2024 (compte 6574)

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 4 mars 2024.

Le Président

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°40.2024 du 4 mars 2024, page 2